Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

4 JANVIER 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 1796

EDITORIAL

Des actions concrètes, des actions utiles

Guido Cesal

Nous avons derrière nous une année difficile bien conscient que celle qui viendra ne sera pas sans surprises. Les thèmes politiques que nous aborderons, dès le début, sont très délicats et demandent une approche attentive et intelligente.
La réforme statutaire, dont la convention instituée lors du dernier Conseil de la Vallée représente l'instrument le plus adapté pour atteindre des résultats dans de brefs délais, constitue la clef de voûte du nouveau processus réformateur que l'on veut faire démarrer.
La modification de la loi électorale et la variation de la structure qui détermine la forme du gouvernement régional, démontrera la capacité du monde politique valdôtain d'abandonner les positions préjudicielles et de partis pour se confronter sur

SUITE PAGE 2

Saint-Vincent

Rapport annuel 2006 : le bilan des activités du Conseil et du Gouvernement valdôtain

La technologie et un nouveau siège ont caractérisé cette année la rencontre de fin d'année entre les représentants du Gouvernement valdôtain, les membres du Bureau de la Présidence du Conseil Régional et les journalistes de la presse locale. Une occasion importante pendant laquelle les différents administrateurs régionaux, comme d'habitude, ont fait le bilan des travaux accomplis au cours de 2006.
C'était donc le temps des comptes-rendus, des chiffres, des données qui se sont succédé le 27 décembre dernier, à la Salle Grand-Paradis du Grand Hôtel Billia à Saint-Vincent.
C'est le Président du Conseil de la Vallée Ego Perron qui a introduit la rencontre, qui a duré deux heures, en soulignant «*que 2006 a été une année de grands changements politiques qui ont amené au remplacement de différents politiciens à l'intérieur de l'Assemblée. Des substitutions qui, malgré tout, n'ont pas compromis l'activité du Conseil qui a toujours continué à travailler afin de légiférer, dans les différents secteurs, pour le bien du Val d'Aoste*».
Des normes et des conventions importantes qui ont touché différents secteurs clefs de notre réalité tels que le tourisme, l'emploi, l'autonomie régionale et les institutions européennes.
Une intervention, celle de Perron, qui a voulu rappeler l'importance de la communication, des technologies à l'avant-garde mises au service de l'activité administrative pour travailler toujours mieux, sans pour autant oublier la valorisation des rapports humains. Relations politiques qui se sont succédé tout au long de l'année à travers des rencontres et des échanges avec les autorités des autres pays francophones et pas seulement, avec des personnages de la politique et de la culture nationale (l'ancien Président de la République Scalfaro, l'ancien Président de la Chambre Casini, le chanteur Guccini ou encore plus récemment l'écrivain Faletti), outre à une série d'initiatives liées au monde de la solidarité qui ont vu le Gouvernement s'engager en participant et promouvant de nombreuses campagnes de sensibilisation, comme par exemple celle contre l'V.I.H.
La parole est ensuite passée au Président de la Région Luciano Caveri qui, à l'aide de projections vidéo sur grand écran, a illustré aux personnes présentes une situation politique, administrative, économique et sociale du Val d'Aoste relativement

SUITE PAGE 7

COMMUNIQUÉ

Le Comité fédéral de l'Union Valdôtaine

Ayant appris la décision de la Commission européenne de ne plus admettre le bénéfice des carburants en exemption fiscale destinés aux citoyens valdôtains ;
Rappelant que ce bénéfice n'est qu'une mesure de compensation pour ne pas avoir institué la zone franche en Vallée d'Aoste, comme prévu par le Statut spécial de la Région ;
Soulignant que l'Union Valdôtaine a toujours été promotrice d'une Europe fédérale, attentive aux minorités et aux régions, et qu'elle s'est toujours battue pour que l'Italie respecte l'autonomie de la Vallée d'Aoste en la défendant dans toutes les instances où elle était remise en cause ;
Conscient des efforts menés par le Gouvernement valdôtain – soit vis-à-vis de la Commission européenne, soit en collaboration avec le Gouvernement italien – pour soutenir le maintien de cette prérogative valdôtaine découlant de l'histoire ;
Stupéfait par le manque d'attention à la dimension régionale et locale des problèmes concrets des citoyens européens démontrée par la Commission européenne à cette occasion ;
Préoccupé par l'attitude du Gouvernement italien qui n'as pas su défendre les prérogatives valdôtaines au niveau communautaire ;
Consterné par le fait que cette décision prise par d'obscur fonctionnaires européens, qui n'a donné aucune possibilité aux Valdôtains de se défendre, puisse effacer d'un seul coup un système qui es en place depuis près de 60 ans et qui ne pose de problèmes à personnes en Europe ;
Rappelant à La Commission européenne l'inutilité de dépenser des millions d'euros pour mieux communiquer les politiques communautaires dans le but de rapprocher les citoyens à l'idéal européen si, en même temps, elle viole gravement et sans aucune raison valable les droits les plus concrets de ses citoyens ;
Demande donc à la Commission européenne de ré-examiner en toute urgence sa décision ;
Rappelle au Gouvernement italien ses devoirs constitutionnels de sauvegarde des autonomies ;
Sollicite les Parlementaires valdôtains à œuvrer pour la défense des prérogatives historiques de notre Communauté d'entente avec le Gouvernement valdôtain ;
Demande d'engager tous les efforts nécessaires, à toute instance et à tout niveau, pour que le système qui est en vigueur depuis 1949 soit ré-établi aussitôt ;
Exprime son soutien au Gouvernement valdôtain, bien sachant qu'il saura se battre pour la défense des droits de ses concitoyens.

Aoste, le 22 décembre 2006

Nouveautés en faveur des étudiants valdôtains

Le Conseil régional a approuvé à l'unanimité le jeudi 21 décembre, au cours de la dernière séance de 2006, une résolution concernant les bourses d'études pour les étudiants universitaires proposée par tous les groupes représentés au Conseil et que l'Assesseur à l'Education et à la Culture Laurent Viérin a été le premier à signer.
La résolution découle d'une série de problèmes relevés par l'Assessorat concernant l'application de l'Iseeu à partir de cette année académique.
L'indicateur économique (Iseeu) a été introduit, à partir de l'année universitaire 2006-2007, à titre expérimental appliquant une norme nationale réévaluée de 30% au niveau régional par rapport aux paramètres imposés par l'Etat.
En fait le barème national de revenu pour déposer la demande est de 18.000 Euros tandis que le barème régional est déjà de 25.000 Euros, soit 30% de plus.
«*L'introduction de cette modalité, même avec les ajustements déjà prévus, comporte une série d'importantes différences par rapport à l'année passée.* – dit M. l'Assesseur Laurent Viérin – *Une phase d'évaluation de la part de la Direction des Politiques de l'Education du Département de la Surintendance des Ecoles a été immédiatement mise en œuvre étant donné le caractère expérimental de l'application de l'Iseeu.*
L'objectif de l'Assessorat est en fait de faciliter l'inscription et la fréquentation des étudiants valdôtains aux cours universitaires et de leur permettre d'obtenir le diplôme visé; un objectif que je veux poursuivre par l'attribution des fonds déjà prévus pour le budget 2007-2009.»
«*La résolution approuvée le 21 décembre dernier par le Conseil de la Vallée* – explique M. Viérin – *prévoit avant tout une étude comparée des effets que l'application de nouveaux indices aurait par rapport à la modalité précédente d'attribution des bourses aux étudiants universitaires. En second lieu établir les ajustements au niveau régional par rapport à l'introduction de l'Iseeu après l'avis des Commissions Permanentes compétentes du Conseil. Enfin à mon initiative* – conclut M. l'Assesseur – *la résolution prévoit un nouvel appel à candidature, au terme de l'actuel, qui tient compte des résultats de l'étude de l'Assessorat et des propositions des Commissions du Conseil.*
Cela permettra aux étudiants qui n'ont pas pu postuler avec les barèmes actuels de présenter une demande».

Séance du Gouvernement du 29 décembre 2006 : principales décisions

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Dans le cadre des initiatives prévues par la loi régionale n° 8 de 2005, le Gouvernement a approuvé l'organisation d'une visite du camp d'extermination d'Auschwitz par une classe du Lycée scientifique É. Bérard d'Aoste à l'occasion de la «Journée de la mémoire» et a engagé une somme de 17.000 Euro à cet effet.
Il a ensuite donné son feu vert au plan annuel de formation du personnel régional et a débloqué une enveloppe de 450.000 Euro pour la mise en œuvre dudit plan, relatif à la période janvier-décembre 2007.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
L'Exécutif a approuvé le programme des activités que le Département de l'agriculture réalisera en 2007 par le biais de personnel recruté sur la base du contrat des employés et des ouvriers forestiers et a engagé un montant de 1.504.000 Euro à cet effet.
La zone de protection spéciale du Parc naturel du Mont-Avic sera élargie et s'appellera dorénavant «Mont-Avic et Mont-Émilius».

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Comme le prévoit la loi régionale n° 6 de 2001, le Gouvernement a décidé d'organiser en 2007 des séjours destinés à permettre aux journalistes et aux opérateurs touristiques italiens et étrangers de se familiariser avec la Vallée d'Aoste et a voté un crédit de 90.000 Euro à cet effet.
Un montant de 2.400.000 Euro sera dévolu à la réalisation d'une campagne publicitaire vivant à soutenir le tourisme des saisons d'été et d'hiver 2007.
Celle-ci aura pour cible l'Italie et sera confiée aux agences Saatchi & Saatchi S.p.A. de Rome et Zenithoptimedia Group S.r.l. de Milan, qui agiront dans le cadre d'un groupement temporaire d'entreprises adjudicataires de services publicitaires destinés au marché italien pour les années 2007/2008.
L'Exécutif a donné son feu vert au plan d'exploitation 2007 des services de transport public local automobile dans les trois zones de la haute, moyenne et basse vallée. Un financement global de 805.715 Euro est destiné auxdits services, qui sont confiés à la société SAVDA S.p.A. d'Aoste.
Enfin, au sens de la loi régionale n° 9 de 2005, une aide de 193.800 Euro sera débloquée en faveur des services de secours pour les pistes de ski de fond: cette somme – qui constitue le solde dû pour la saison d'hiver 2005/2006 et une avance sur le montant relatif à 2006/2007 – sera répartie entre les gérants des pistes concernées.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES ET POLITIQUES DU TRAVAIL
Le Gouvernement a entériné la convention passée avec le Conseil permanent des collectivités locales de la Vallée d'Aoste pour la réalisation du guichet unique des collectivités locales et a confié à la société INVA SpA la fourniture des services afférents au système informatique dudit guichet pour 2007. Une dépense globale de 562.700 Euro a été engagée à cette fin.
L'Exécutif a approuvé les classements relatifs à l'octroi des aides visées au titre II de la loi régionale n° 62 de 1993 (Dispositions en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables) et a débloqué une enveloppe de 1.509.940 Euro à cet effet.
Le Gouvernement a donné son feu vert au programme de développement des services pour l'emploi en Vallée d'Aoste prévu par la loi régionale n° 7 de 2003 et a engagé à cette fin un montant de 100.000 Euro, à valoir sur l'axe A de la mesure A1 de l'objectif 3 du POR FSE 2000/2006.

BUDGET, FINANCES, PROGRAMMATION ET PARTICIPATIONS RÉGIONALES
L'Exécutif a engagé une dépense de 3.000.000 d'Euro pour la constitution du fonds de dotation visé à l'article 7 de la loi régionale n° 27 de 2006, portant soutien de la Région autonome Vallée d'Aoste aux retraites complémentaires et supplémentaires et aux mesures de sécurité sociale.
Le plan opérationnel 2007 pour la programmation, l'organisation et la gestion du système régional d'information a été adopté.
Le Gouvernement a approuvé un protocole d'accord avec la société Telecom Italia SpA visant à réduire la fracture numérique et à permettre aux acteurs du système socio-économique valdôtain d'accéder aux services à large bande.

ÉDUCATION ET CULTURE
Au sens de la loi n° 62 de 2000, l'Exécutif a adopté les critères d'attribution des bourses d'étude destinées à aider les familles à faire face aux frais liés à l'éducation des enfants durant l'année scolaire 2006/2007 et a engagé pour ce faire une somme de 334.844 Euro.
La convention passée avec l'Associazione Torino Città Capitale Europea, pour l'accès aux châteaux et aux expositions organisées par l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture, a été reconduite pour 2007.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Le Gouvernement a institué le groupe de suivi et de coordination régionale des plans de zone comme indiqué par le Plan régional de la santé et du bien-être social 2006/2008, lequel a été adopté dans le cadre de la loi régionale n° 13 de 2006.
Il a ensuite engagé un montant global de 1.600.000 Euro au vu de l'approbation du plan de répartition provisoire des fonds régionaux de 2006 entre les sujets privés et les organismes publics qui ont présenté des projets jugés admissibles au financement en vue de la réalisation de travaux visant à éliminer les barrières architecturales dans les lieux et bâtiments publics.
Il a par ailleurs délibéré les nouvelles dispositions relatives à l'attribution des coupons permettant d'utiliser les services de garde à domicile du 1er janvier au 31 décembre 2007, au sens de la loi régionale n° 11 de 2006.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
L'Exécutif a décidé d'accorder un financement de 3.125.845 Euro à la société Valeco S.p.A. de Brissogne, somme qui représente une part des frais d'achat des terrains qui permettront d'agrandir la décharge jouxtant le centre régional de traitement des déchets solides urbains et assimilés de Brissogne.
Le programme des études de protection des sols qui seront réalisées au cours des années 2007/2009 a été approuvé et une enveloppe de 6.194.901 Euro a été prévue à cette intention.
D'autre part, il a approuvé les dispositions d'application de la loi régionale n° 11 de 1998 relatives aux procédures de dérogation aux normes fixées par les PRG ou par le règlement de la construction, aux indications du PTP, ainsi qu'aux procédures de formation, d'adoption et d'approbation des variantes du PRG.

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le «Le Peuple Valdôtain» apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour où l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.**

SUITE DE LA PAGE 1

le terrain plus prosaïque des actions concrètes et utiles au bon fonctionnement de notre apparat institutionnel. Le nouveau cadre concernant les inéligibilités et les incompatibilités des Conseillers régionaux devront compléter l'ensemble des règles fondamentales qui doivent être mise à jour. Il me parait d'ailleurs tout à fait évident qu'il y a une forte demande de changements dans la société valdôtaine. Changements qu'il serait velléitaire de penser arrêter mais qu'il faut au contraire, suivre et piloter afin qu'ils ne dégénèrent en une dérive démagogique et populiste dangereuse. C'est d'ailleurs l'indication prééminente qui nous a été confiée lors des rencontres avec nos sections ainsi que : *«le refus des positions maximalistes et destructrices, la confrontation claire et loyale avec toutes les forces politiques, avant tout avec les forces de la majorité régionale, l'apport constructif et pragmatique de notre part au débat et la recherche d'un partage le plus ample possible sur les différentes options…»*.
Il nous faut aussi fuir les polémiques stériles, éviter de contrebattre aux accusations plus au moins fausses, refuser les provocations, démontrer avec les faits la bonté de notre action, prendre acte qu'une saison politique s'est conclue et qu'il faut repartir avec un nouvel élan, suivant les indications du Congrès, pour en ouvrir une nouvelle plus engageante mais tout aussi attrayante. Nous renfermer dans une position de défense exclusive des positions acquises sans avoir la capacité de relancer le débat et nous soumettre à la confrontation serait un comportement suicidaire. Nous devons prendre conscience du fait que nous ne sommes ni meilleurs, ni pires que les autres mais que nous représentons encore, malgré tout, une large tranche de la communauté valdôtaine qui mérite respect et considération.
Le travail dans les prochains mois ne manquera pas. Nous passerons finalement de la phase du bavardage ou chacun a pu dire tout et son contraire, à un moment où l'on devra indiquer les choix, prendre les décisions, refuser les chantages politiques et les menaces démagogiques, bâtir les alliances tactiques etc. etc. en assumant ses propres responsabilités jusqu'au bout. C'est une période dont l'importance décisive est évidente à tout le monde ; avoir la capacité, le calme et la sérénité de la conduire sans excès et sans préjudices constitue le véritable défi des prochains mois. Ce n'est d'ailleurs qu'à la conclusion de cette période que nous pourrons mieux évaluer la qualité du travail accompli. Comme toujours nous nous dédierons à cette tâche avec enthousiasme en destinant à la besogne nos meilleures énergies.

Guido Cesal

«Étude J. PIEROPAN»

ASSURANCES TOUTES BRANCHES

VIE – INCENDIES – ACCIDENTS – AUTOS – VOLS
RISQUES AGRICOLES – TRANSPORTS – RISQUES DIVERS, ETC.

Pour Vos nécessités, tenez présent que l'intérêt est réciproque si Vous vous adressez à l'Agence de

Jean et Rosette PIEROPAN
19, rue de la Porte Prétorienne
11100 AOSTE ☎ **0165 36 33 44**

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
«Nouvelle Editrice Le Peuple» S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Giuseppe CERISE

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 6 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie «Arti Grafiche DUC»
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.236888 Fax 0165.360014

CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

TARIFFE INSERZIONE
TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Nouveau look pour «Visibilia», la revue de l'Assessorat de la Culture

«Visibilia», la revue bilingue éditée par l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture, change sa veste graphique et, ainsi rajeunie et renouvelée, se propose aux lecteurs.
C'est l'Assesseur à la Culture Laurent Viérin qui a présenté les principales nouveautés qui caractérisent la publication au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu le 28 décembre dernier au Palais régional.
«Le numéro de décembre de «Visibilia» – a expliqué l'Assesseur régional – *a changé de look pour se faire plus attrayant: ses pages sont en couleurs, le format est plus petit et en même temps plus lisible, la mise en page a été changée pour le rendre encore plus agréable.*
En ce qui concerne les contenus, le lecteur sera informé sur toutes les activités culturelles proposées par l'Assessorat.
Les événements culturels les plus importants y trouveront leur place grâce à des articles soigneusement écrits (en français et en italien) et bien illustrés».
Le mensuel, qui en 2007 fêtera sa 10ème année de parution, dont le coût total annuel est de 21.000 Euro, est dirigé par Luciano Barisone, la graphique et la mise en page est faite par Stefano Minellono et Carlo Chatrian en est le rédacteur en chef. Les 3.000 exemplaires de «Visibilia» sont distribués gratuitement dans notre région: dans les théâtres, dans les sièges d'exposition, dans les bureaux de l'Assessorat de la Culture, il est reçu par tous les abonnés à la Saison culturelle, et il est aussi consultable en ligne sur le site: www.regione.vda.it dans les pages dédiées à la Saison Culturelle.
La couverture de cette première édition renouvelée est dédiée à l'exposition «Cielo, terra e acque, la pittura fiamminga e olandese tra Cinquecento e Seicento», tandis qu'à l'intérieur le lecteur pourra lire différents articles concernant le théâtre, le cinéma, les expositions, les publications, la bibliothèque, la musique et enfin les rendez-vous de la Saison Culturelle.
À tous, une bonne lecture…

FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE

L'Assessorat de l'Éducation et de la Culture annonce, qu'afin de permettre le déroulement des opérations périodiques d'inventaire des collections, la Bibliothèque régionale d'Aoste sera provisoirement fermée au public de lundi 8 janvier jusqu'à samedi 13 janvier 2007.

Parc archéologique de Saint-Martin de Corléans

Découverte d'un tombeau du premier siècle après J.-C.

Un tombeau pour l'incinération remontant au premier siècle après J.-C. a été découvert, pendant les vacances de Noël, dans la zone nord du Parc Archéologique de Saint-Martin de Corléans.
Dans le tombeau de deux mètres, les archéologues ont retrouvé une quarantaine d'objets de grande valeur autant pour la qualité que pour l'état de conservation.
Il s'agit de bouteilles en verre, de vases, de plats et de petites coupes en céramique, de cinq lampes à l'huile et d'une monnaie appartenant à une seule personne.
L'apparat funéraire a été retrouvé le long de l'axe viaire d'époque romaine avec à son côté un tombeau plus petit, probablement destiné à un enfant.
«*Trop souvent* – a commenté l'Assesseur à la Culture Laurent Viérin – *une reconnaissance appropriée fait défaut lorsqu'il*

s'agit de fouilles et de découvertes archéologiques et c'est pour cette raison que nous voulons dès aujourd'hui mettre en exergue les travaux des experts dans les chantiers, en démontrant à la population que les inconvénients qu'elle doit parfois subir sont compensés par la grande valeur historique et artistique des oeuvres retrouvés, en ayant également à l'esprit que l'actuelle découverte n'a pas provoqué aucun retard par rapport aux temps prévus par le programme des travaux».

Les discours du Président et des Assesseurs région

« De l'importance de la gouvernabilité : une année de travail intense »

Luciano Caveri,
Président de la Région

Une année de travail intense, riche en faits, en événements et en décisions, ponctuée de lois, de délibérations et d'interventions, tout cet arsenal qui accompagne les choix politiques et l'action administrative au quotidien : voilà comment l'on pourrait résumer 2006. Alors que le climat politique est marqué par tant d'incertitudes, le Gouvernement régional doit garder son sang-froid et travailler collégialement. Je tiens à remercier publiquement les Assesseurs, qui l'ont bien compris, parce qu'il est important que chacun agisse sans oublier combien son travail influe sur celui des autres. Ce concept de gouvernabilité est fondamental : il s'agit tout bonnement de répondre aux attentes des citoyens et de réagir face aux problèmes et aux difficultés sans tomber dans la banalisation ou la simplification à outrance. Faute de quoi, c'est le chaos et la confusion, le royaume des médiocres et de ceux qui ne savent que détruire. Il n'y a rien d'héroïque dans le travail que nous faisons tous les jours, tout compte fait. La politique est – et doit demeurer – au service du bien de la communauté. Mais nous ne devons jamais perdre de vue le fait que les dimensions réduites de notre Vallée nous offrent à la fois un avantage et un inconvénient. Nous avons la chance extraordinaire d'expérimenter la démocratie de proximité : nul ne peut échapper au contrôle de la société et chacun apporte à sa région ce qu'il est en mesure de lui donner. Le revers de la médaille c'est ce petit univers à l'ancienne, où les rivalités peuvent faire d'une flaque d'eau un océan en pleine tempête et où un ragot devient souvent une certitude presque crédible.

Ne nous laissons pas emporter par certaines petitesses. Regardons vers le haut et non pas vers le bas. Et soyons conscients que nous vivons des années qui pourraient s'avérer cruciales. Nos rapports avec l'Italie sont dominés par la grande question de la réforme de notre Statut spécial, domaine dans lequel nous devons assumer pleinement nos responsabilités, surtout en ce moment où tout semble propice à un travail fructueux.

Mais c'est vers l'Europe que nous devons nous tourner. Soyons lucides : Bruxelles peut nous créer des difficultés mais n'en demeure pas moins l'interlocuteur de demain et l'eurorégion Alp-Med dont nous faisons partie – tout comme les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes Côte d'Azur, Ligurie et Piémont – est sans aucun doute un concept porteur, qui nous permettra de peser dans la balance.

Il y a aussi notre autonomie spéciale et ses liens avec les autres zones d'Italie et d'Europe qui bénéficient des mêmes avantages, ainsi que le réseau des minorités linguistiques et celui des peuples de montagne, qui nous offrent autant d'occasions d'éviter de tomber dans le piège de l'isolement.

Les sommets de nos montagnes ne délimitent pas simplement notre terre : ils représentent aussi l'écrin de notre identité. Mais la valeur de notre diversité n'existe qu'en fonction des autres et ne saurait s'inscrire dans la logique du solipsisme, c'est-à-dire être une fin en soi.

Entre le vieillissement de la population et les nouvelles vagues d'immigration, notre Vallée évolue et combler le fossé générationnel est l'un des défis qu'elle va devoir relever.

Si parfois la réalité avance au rythme d'un cheval emballé, c'est à nous qu'il revient de maîtriser la situation et de tenter de résoudre les problèmes en étant à la fois tenaces et humbles. De l'extérieur de la Vallée, nous sommes souvent perçus comme une région riche et privilégiée, comme le démontre la demande d'annexion émanant de certaines Communes du Piémont.

Nous devons nous inscrire en faux contre ces lieux communs et rappeler qu'il n'y a pas de droits sans devoirs. L'autonomie nous vient d'un sentiment d'appartenance et ne fonctionne que dans la mesure où elle reflète à la fois un comportement différent et une certaine force d'âme.

Les pires des maux, pour nous, risquent d'être précisément le germe de la division et la dérive populiste. Voilà pourquoi nous devons conserver notre sérénité et notre bon sens, ces valeurs anciennes mais toujours valables.

En particulier à cette époque où l'on tente de faire passer de tristes marchandages pour des changements révolutionnaires. Attention à ceux qui couvrent leurs lacunes du voile de l'éthique politique.

Même chose pour ce qui est de la défense de l'autonomie spéciale : il suffit de creuser un peu pour découvrir à quel point ce que l'on présente comme un patrimoine commun, désormais acquis, reste encore purement académique. Il n'est pas rare que les grandes déclarations sonnantes ne soient pas suivies du moindre effet concret, et c'est pourtant ce dernier qui compte ! Une autonomie de façade, reposant sur de belles paroles, ne peut que nous nuire.

Au moment où nous présentons ce document qui résume les nouvelles et le travail de l'année qui s'achève, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander de quoi 2007 sera fait. Peu à peu, nous devrons imprimer une certaine logique aux mois qui s'annoncent et démêler les situations embrouillées qui ne manqueront pas de se présenter : un jeu de patience passionnant. C'est d'ailleurs grâce à cette passion que la politique ne risque pas de se transformer en un exercice stérile et inutile. Si un faisceau d'idées et d'espoirs n'alimentait pas notre vie quotidienne, nous serions vite en proie à la routine et à la répétitivité et nous perdrions cet élan idéal sans lequel rien ne vaut la peine d'être vécu, la politique pas plus que le reste.

Espérons pour l'instant que 2007 nous réserve ces moments de joie et de bonheur dont nous avons toujours besoin.

« L'importance de donner des assurances en matière d'environnement »

Alberto Cerise
Assesseur au Territoire, à l'Environnement et aux Ouvrages publics

Si nous devions trouver le mot-clé qui illustre l'action de l'Assessorat du territoire, de l'environnement et des ouvrages publics, je crois que ce pourrait être « assurance ». Car tous nos efforts en matière d'environnement, y compris au sens large du terme, ont visé à apporter des réponses claires et fiables aux multiples questions que se pose le citoyen préoccupé des grands problèmes concernant l'eau, l'air et le sol. En début d'année, nous avons lancé le Plan de protection des eaux et, en ce moment où l'année se termine, nous venons de transmettre au Conseil de la Vallée le Plan régional d'assainissement, d'amélioration et de préservation de la qualité de l'air. De même, pour ce qui est des risques hydrogéologiques, nous avons donné la priorité à l'étude des différents bassins afin de cerner avec précision les risques potentiels et de définir au cas par cas les moyens et les modalités d'intervention qui permettraient d'éliminer ces risques et donc de sécuriser le territoire. Notre démarche visant à résoudre les problèmes posés par les normes antisismiques s'inscrit dans la même logique, et ce, alors que la législation nationale y afférente demeure plutôt floue. En matière d'ouvrages publics, nous ne nous sommes pas bornés à mener à bien un nombre considérable de chantiers : nous avons également pris des mesures afin que l'ensemble de la procédure – depuis la conception jusqu'à la réalisation concrète de chaque ouvrage – respecte davantage les coûts et les délais prévus. Dans le délicat domaine de la politique du logement, nous avons tenté de perfectionner les mécanismes existants et de donner ainsi davantage de sécurité à ceux qui attendent une aide pour payer leur loyer ou entendent avoir recours aux fonds régionaux pour devenir propriétaires de leur logement. Nous avons également voulu faire un effort pour résoudre rapidement les problèmes des personnes en conditions difficiles, qui ont besoin d'un logement d'urgence.

Au cours de l'année qui s'annonce, nous avons l'intention de continuer le travail entrepris avec rigueur et fermeté, afin d'assurer à la communauté valdôtaine – dont nous tenterons de faire un partenaire plus immédiat – un territoire plus sûr, un environnement de meilleure qualité, des infrastructures efficientes et réalisées dans des délais convenables, mais aussi de permettre à certains de concrétiser leur rêve : avoir une maison à soi.

« Informer pour que les instruments de la politique agricole soient bien compris »

Giuseppe Isabellon
Assesseur à l'Agriculture et aux Ressources naturelles

La conclusion d'une période de programmation de la politique agricole et la phase de chevauchement avec la période suivante imposent toujours un réajustement des instruments – anciens et nouveaux – de cette politique, ce qui génère autant d'appréhensions que de nouvelles attentes dans le monde de l'agriculture. Les inévitables remous dus à l'enchaînement de ces deux périodes de sept ans (2000/2006 et 2007/2013) sont encore amplifiés par la difficulté de transmettre aux protagonistes du secteur agricole – mais aussi d'obtenir d'eux – des informations claires et simples. L'on peut aussi considérer que la complexité, ou la « rigidité » croissante de la politique agricole commune ne favorise pas – ou, du moins, ne favorise guère – la participation convaincue des agriculteurs. Ou même qu'une large partie des financements est tributaire d'une masse imposante de normes qu'il revient à l'administration de mettre sur pied et aux agriculteurs de respecter. Parvenir à traduire en indications aussi claires et simples que possibles les mesures mises en œuvre et les responsabilités qui vont de pair avec celles-ci – dispositions, normes, conditions ou critères à respecter – constitue un défi tout aussi fondamental que la mise en chantier du nouveau plan lui-même.

Le programme « Relais d'informations agricoles » et le *front-office* ont déjà apporté un certain nombre de réponses à ce propos, mais ce n'est qu'en parvenant à un accord avec les organisations catégorielles, en mettant en place l'OPR et en poursuivant notre action d'information et de formation ciblée que nous parviendrons à conférer une véritable crédibilité à nos efforts pour appliquer à l'échelon régional la politique européenne et à conserver notre petite marge de manœuvre dans le cadre des règles communautaires.

Un programme qui n'a rien de simple lorsque, trop souvent, c'est la désinformation, l'alarmisme ou simplement l'envie de déformer la réalité qui prévalent…

aux lors du «Rapport annuel 2006» à Saint-Vincent

«Une capacité d'offre touristique basée sur la qualité des services»

Ennio Pastoret
Assesseur au Tourisme, aux Sports, au Commerce et aux Transports

Le système touristique et ses perspectives de développement sont au centre d'une réflexion qui va bien au-delà du territoire régional et embrasse toute l'évolution du marché national et international.
Car le touriste d'aujourd'hui ne choisit pas tant le lieu de ses vacances que la manière dont il entend passer celles-ci et profiter de ses loisirs, sur la base de critères bien précis, au premier rang desquels figurent la facilité, la rapidité et le coût du voyage depuis son lieu de résidence. Ces facteurs conditionnent son choix, notamment lorsqu'un bref séjour est envisagé (et c'est pour cette formule de vacances que les touristes optent de plus en plus souvent). Nous vivons une période de changement radical pour ce qui est du concept même de vacances et les comportements se sont modifiés du tout au tout au niveau international. Les liaisons aériennes à prix cassés prennent une importance croissante, ce qui explique que le choix de l'hôtel, progressivement laissé à l'appréciation d'un intermédiaire, devient un élément secondaire par rapport à la décision du touriste issu de contrées lointaines. La Vallée d'Aoste, qui est appelée à faire face à cette situation, ne doit surtout pas oublier que la valeur ajoutée qu'elle peut proposer tient essentiellement à la qualité et au caractère particulier de son offre, bien plus qu'au nombre de ses infrastructures. La grande mission de tous ceux qui travaillent dans le secteur du tourisme réside d'ailleurs dans ceci : faire apprécier la destination Vallée d'Aoste grâce à ses éléments spécifiques, en soulignant tout ce que notre vallée a de différent et de spécial. Désormais, le touriste se documente et est toujours mieux informé. Il est en quête de lieux particuliers, où il pourra découvrir des valeurs authentiques et vivre une expérience aussi personnelle et « vraie » que possible, en « dialoguant » à la fois avec le milieu ambiant et avec la population locale. Ce que désire ce touriste averti et conscient, c'est à la fois d'être un hôte et de s'intégrer au territoire. A nous de savoir alimenter cette passion et cette recherche d'authenticité en nous appuyant sur les aspects propres à la culture valdôtaine, tels que la qualité de notre accueil, la beauté des lieux insolites de notre région, la majesté de ses montagnes sévères plus rudes et exigeantes que les autres mais, de ce

SUITE PAGE 7

«Vers la réalisation des objectifs du plan régional de la santé et du bien-être»

Antonio Fosson
Assesseur à la Santé, au Bien-être et aux Politiques sociales

Le programme de la dernière législature rangeait au nombre des principaux objectifs du Gouvernement régional la définition par un texte de loi des choix et du programme d'actions visant à améliorer la qualité de la vie et le bien-être des citoyens.
Le 8 juin dernier, le Conseil régional votait définitivement (30 voix favorables, 3 abstentions et aucun vote contraire) le plan régional de la santé et du bien-être social, à l'issue de travaux longs et intenses, que j'ai pour ma part interprétés comme la confirmation de la présence dans notre petite communauté de personnes d'une grande richesse humaine et professionnelle, qui ont soutenu mon engagement, ainsi que le travail entrepris, et que je tiens à remercier du fond du cœur, en toute simplicité. Pour concevoir ce plan, nous sommes partis de l'analyse des besoins révélés par les constatations épidémiologiques et sociales. Nous avons ainsi déterminé les priorités et le potentiel concret que les services pouvaient investir dans leur réponse en veillant toujours attentivement au financement des choix effectués. Si nous n'avions pas opté pour une approche décidément réaliste, nous aurions aujourd'hui un plan peut-être inspiré, mais difficilement réalisable. Il suffit pour s'en convaincre de considérer les décisions que vient de prendre l'État italien dans le cadre du pacte de stabilité, décisions dont a dû tenir compte le système du bien-être régional, qui vise à couvrir les besoins de la population dans un grand nombre de domaines.
Nous avons donc commencé par mettre au point l'ossature du plan puis, convaincus qu'un document programmatique de cette ampleur ne saurait être imposé aux citoyens et confiants dans la démocratie participative, nous avons organisé un certain nombre de réunions dans le cadre desquelles nous avons soumis notre travail à l'attention des collectivités locales et des partenaires sociaux au sens large du terme (le troisième secteur, les syndicats, les ordres professionnels, les diverses catégories d'entreprises et autres).
Il est toujours malaisé de présenter une synthèse d'un plan aussi ample et structuré, mais je voudrais souligner que ce document est axé sur la personne et sur la famille, cette dernière

SUITE PAGE 7

«Les retraites complémentaires et la société de l'information au premier plan»

Aurelio Marguerettaz
Assesseur au Budget, aux Finances, à la Programmation et aux Participations régionales

Cette année, l'activité de l'Assessorat a été marquée par la présentation de certaines dispositions concrètes en faveur des salariés et des sociétés dont la Région est actionnaire. Une loi sur les retraites complémentaires vient notamment d'être votée, par laquelle la Région entend fournir une sécurité économique et un bien-être accrus aux personnes qui résident ou travaillent en Vallée d'Aoste, en soutenant les fonds de retraite complémentaire organisés sur une base territoriale régionale et en permettant à davantage de personnes d'y adhérer. Pour ce qui est des sociétés dont la Région est actionnaire, une loi portant nouvelles dispositions relatives à la société financière régionale *FINAOSTA SpA* a également été approuvée : elle a permis d'intégrer aux statuts de cette dernière les modifications récemment apportées au droit des sociétés et de les adapter à un contexte économique en évolution constante, de façon à améliorer le fonctionnement de la société. L'activité ordinaire de l'Assessorat s'est concentrée sur l'approbation de la loi de finances 2007 : un document comptable sérieux et responsable, qui préserve la protection sociale et favorise l'essor économique. La répartition des ressources a d'ailleurs fait l'objet d'une décision concertée, dans le respect des engagements politiques de la majorité. En ce qui concerne les nouvelles technologies, le nouveau protocole d'accord relatif à la télévision numérique terrestre a été signé en cours d'année avec le Ministère des communications. Ce document prévoit l'institution d'un groupe de travail mixte – qui est désormais opérationnel – en vue du passage définitif au nouveau système d'ici 2008. La Région s'est également attachée à la progression de divers projets de modernisation et de diffusion des technologies télématiques, et ce, afin d'améliorer l'efficacité de l'Administration publique et la qualité des rapports de celle-ci avec les citoyens.

SUITE PAGE 7

«Investir dans les nouvelles générations qui préparent l'avenir»

Laurent Viérin
Assesseur à l'Education et à la Culture

Emile Chanoux affirmait, dans ses écrits, que *«Les écoles sont toujours la base de l'éducation et de la formation d'un peuple»*. Dans notre école se préparent, en effet, les générations de demain et se forment les Valdôtains qui, à travers la connaissance des valeurs de notre passé mais ouverts à une formation culturelle plurilingue orientée vers l'Europe, devront bâtir l'avenir. L'école valdôtaine a donc une grande responsabilité : d'une part assumer une fonction éducative et, d'autre part, défendre des langues, symbole de notre spécificité. Les enjeux sont donc de taille ! L'objectif réside dans la définition d'un projet d'école valdôtaine en mesure de relever ces défis dans les prochaines décennies et d'assurer aux générations futures une formation culturelle et une préparation au monde du travail – un ensemble de savoirs et de compétences – susceptibles de maintenir l'identité de la communauté valdôtaine tout en répondant aux exigences de la mondialisation. Nous voulons réaffirmer la volonté politique d'exercer pleinement nos compétences législatives en matière scolaire, en nous appuyant sur la double autonomie, régionale et scolaire, pour être à même de continuer à assurer et à améliorer l'originalité, la spécificité, la qualité et le niveau des prestations et les performances de notre système éducatif. Pour atteindre cet objectif il s'avère nécessaire de dépasser les contradictions actuelles concernant l'enseignement, dans nos écoles, de la langue française et de la civilisation valdôtaine et de prévoir un véritable curriculum bilingue et plurilingue pour tous nos élèves, avec la certification et la reconnaissance des compétences acquises. Et ce, sans oublier l'enseignement dans la Communauté Walser de la langue allemande et la promotion de notre francoprovençal. La promotion de notre patrimoine culturel et linguistique passe aussi à travers ces deux enseignements. Bien des choses ont déjà été faites, et je veux remercier Teresa Charles pour la clairvoyance dont elle a fait preuve lors de l'approbation de la

SUITE PAGE 7

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Une Convention pour l'autonomie et le Statut spécial

Le projet de loi n°118 *«Institution et réglementation de la Convention pour l'autonomie et le Statut spécial de la Région autonome Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta»* a été approuvé par le Conseil lors de sa séance du jeudi 21 décembre 2006.
Voici un extrait de la présentation du projet de loi faite par Guido Cesal, Président de la I[ère] Commission permanente *Institutions et Autonomie*.
«L'exigence de démarrer un nouveau processus réformateur tendant à identifier les caractères distinctifs de l'organisation institutionnelle moderne de la Région autonome Vallée d'Aoste est ressentie depuis longtemps et pas seulement au sein des milieux politiques régionaux. Ce processus constituant se place comme objectif à atteindre, comme cela a déjà été fait dans presque toutes les autres réalités régionales italiennes, pour la révision des fonctions et des compétences attribuées à notre organisation institutionnelle.
L'institution d'une convention, sur le modèle européen, entend contribuer efficacement au débat sur le type de réforme voulu et commencer une confrontation profitable avec toutes les composantes de notre société.
Dans cette première phase de discussion, nous devons commencer à prendre conscience du contexte général dans lequel nous nous trouvons, dans un monde qui change rapidement, au sommet d'un processus de transition au régionalisme italien qui se conjugue obligatoirement avec le chemin de la construction européenne. Notre plus grande faiblesse réside dans le fait que le nouveau sujet institutionnel européen acquiert des compétences toujours plus nombreuses et importantes, en absence de quelque garantie ou réglementation de type statutaire que ce soit. Qui aurait d'ailleurs pu imaginer l'Europe telle que nous la connaissons aujourd'hui, loin du second après-guerre.
La définition des processus décisionnels participatifs et partagés doit représenter l'un des principaux moments d'approfondissement et de confrontation dans le respect des souverainetés et des identités respectives.
Il s'agit de revendiquer avec force le rôle plus général mais fondamental des autonomies spéciales qui ont toujours représenté un point de repère pour l'acquisition de nouvelles compétences de la part des régions ordinaires. (…)
Il faut souligner dès le départ avec clarté que la résistance des piliers qui soutiennent notre spécificité ne vient pas de nulle part. L'aspiration à l'autogouvernement des Valdôtains a été reconnue par les pères de la République parce que se rapportant à une région périphérique et alpine, à une communauté avec des traditions séculaires d'autonomie e avec une identité propre.
Particularités et valeurs qui, si elles devaient être sauvegardées, constituent aujourd'hui des atouts à valoriser dans le cadre de la nouvelle structure institutionnelle et géopolitique de l'Italie et de l'Europe. L'autonomie comme instrument de développement, de respect de la diversité, rôle de charnière géographique et linguistique-culturel, la montagne comme patrimoine environnemental et bassin de ressources énergétiques et hydriques.
Les fonctions préfectorales attribuées au Président de la Région, la protection des minorités, le bilinguisme, l'autonomie scolaire, l'organisation financière, les prérogatives législatives sont des éléments absolument nécessaires dont il faut repartir pour accroître l'éventail de nos compétences, dans le cadre d'un Statut novateur dans la forme et renforcé dans la substance. (…)
On propose méthodologiquement de promouvoir la constitution d'une Convention, sur le modèle européen qui est pris comme référence, comme l'a d'ailleurs déjà fait avec succès la Région Friuli Venezia Giulia. La Convention qui est aujourd'hui présentée à l'examen du Conseil, répond à des qualités requises bien précises d'agissements concrets, de flexibilité de fonctionnement, de capacité de proposition et brièveté des délais.
Il faut noter qu'il s'agit d'une matière complexe à laquelle il est nécessaire de dédier les meilleures ressources humaines qui représentent les expériences les plus significatives de cette société. Celle-ci est nommé par le Conseil de la Vallée et constitue l'expression authentique des diverses composantes de la communautés valdôtaine. (…)»

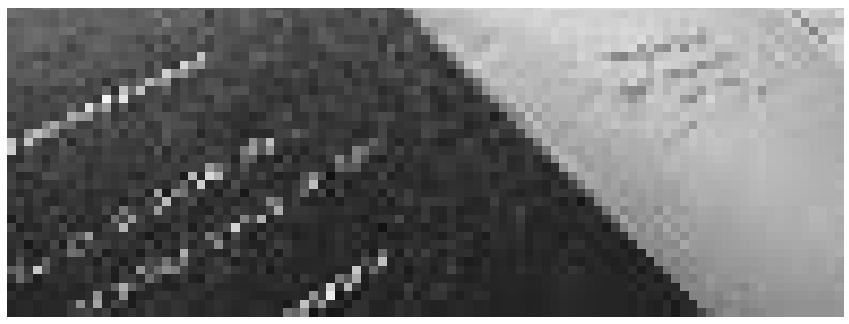

En bref...

Satisfaction du Président du Conseil de la Vallée Ego Perron et du Président de la Région Luciano Caveri quant à l'approbation du projet de loi n° 118 *«Institution et réglementation de la Convention pour l'autonomie et le Statut spécial de la Région autonome Vallée d'Aoste/Valle d'Aosta»*.
Le Président Perron a souligné: *«Le large consensus qu'il y a eu au sein du Conseil démontre que les différentes forces politiques ont bien compris le besoin et l'urgence de reprendre très rapidement, en Vallée d'Aoste aussi, le chemin des réformes. Avec ce projet de loi nous avons l'intention de commencer une phase constituante qui définisse les caractères distinctifs de notre autonomie régionale et qui tienne compte de l'évolution institutionnelle qui est en train de se mettre en place dans notre Pays, en particulier dans les autres régions, ainsi qu'en Europe»*.
Le Président Luciano Caveri a quant à lui commenté ainsi l'approbation du projet de loi: *«Il s'agit d'un point important de notre programme de Gouvernement qui se concrétise selon des modalités un peu inhabituelles puisque ce projet de loi a été proposé par le Président de la Région et par le Président du Conseil de la Vallée mais en tant que Conseillers régionaux. La formule est donc absolument originale et cela fait plaisir de voir une large adhésion de la part du Conseil. Il est maintenant nécessaire de commencer au plus tôt à travailler pour arriver à des résultats le plus rapidement possible»*.

COMMUNICATION

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chaque semaine, vous lisez sur cette page un compte rendu de l'activité du Groupe Union Valdôtaine au sein du Conseil de la Vallée.
Notre principale préoccupation est de vous informer de manière claire et précise du travail que nous, Conseillers de l'Union Valdôtaine, faisons chaque jour avec passion et sérieux.
C'est pourquoi nous vous invitons à nous écrire afin de nous faire part de vos réactions: demande de précisions concernant un projet de loi, une motion, une résolution ou concernant l'activité des Commissions; manifestation de votre satisfaction ou de votre perplexité quant à un thème abordé lors d'une séance du Conseil de la Vallée. N'hésitez donc pas à nous écrire et nous vous répondrons (**dans la rubrique «Nos lecteurs réagissent…»**), autant que faire se peut, dans les plus brefs délais.

Adressez votre courrier à l'adresse suivante:

Nouvelle Editrice Le Peuple - Rubrique «Nos lecteurs réagissent…»
16, Localité Grand Chemin - 11020 Saint-Christophe
ou par fax au 0165-261469

UNESCO

Convention : diversité des expressions culturelles

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles entrera en vigueur le 18 mars 2007, soit trois mois après le dépôt du trentième instrument de ratification, effectué le 18 décembre au Siège de l'UNESCO.
Le dépôt, lundi 18 décembre, des instruments de ratification ou d'adhésion de treize pays européens a porté le nombre de ratifications reçues par le Directeur général de l'UNESCO Koïchiro Matsuura à trente-cinq.
«Il s'agit – a affirmé Ego Perron, Président de la Commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles (CECAC) de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (A.P.F.) – *d'une victoire de la Francophonie qui a joué un rôle de protagoniste dans ce dossier et a fait de la diversité culturelle une priorité stratégique de son action».*
Une affirmation qui trouve une première confirmation dans le fait que la majorité des ratifications provient des États de la Francophonie. *«L'A.P.F.* – a souligné M. Perron –, *par le biais de notre Commission CECAC, a joué pleinement son rôle d'avant-garde dans ce processus grâce à une mobilisation sans précédent, qui a conduit à un rythme inédit de ratification: aucune convention de l'UNESCO dans le domaine de la culture n'a été adoptée par autant d'États en si peu de temps».*
«*La Convention réaffirme* – a constaté M. Perron – *le droit souverain des Etats d'élaborer des politiques culturelles en vue, d'une part, de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles et de créer, d'autre part, les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement».*

L'activité des Commissions

Vendredi 29 décembre 2006 – V[ème] Commission *Services sociaux*

audition du Président de la Région Luciano Caveri quant à la situation de l'Université de la Vallée d'Aoste suite aux nouvelles dispositions figurant dans la Loi de Finances 2007.

Jeudi 28 décembre 2006 – III[ème] Commission *Aménagement du Territoire*

projet de loi n°144 «Dispositions en matière de protection contre la pollution atmosphérique et approbation du Plan régional d'assainissement, d'amélioration et de préservation de la qualité de l'air pour les années 2007/2015»

Jeudi 21 décembre 2006 – I[ème] Commission *Institutions et Autonomie*

audition de Fabio Truc, Président du Co.Re.Com. concernant le **projet de loi n°134** *«Modifications de la loi régionale n°26 du 4 septembre 2001 (Institution, organisation et fonctionnement du comité Régional (Co.Re.Com.) pour les Communication. Abrogation de la loi régionale n°85 du 27 décembre 1991)»*;
projet de loi n°134 *«Modifications de la loi régionale n°26 du 4 septembre 2001 (Institution, organisation et fonctionnement du comité Régional (Co.Re.Com.) pour les Communication. Abrogation de la loi régionale n°85 du 27 décembre 1991)»*.

SUITE DE LA PAGE 5

« Une capacité d'offre touristique basée sur la qualité des services »

fait-même, plus suggestives et sources d'émotions intenses, la richesse de nos villages et de leurs histoires qui sont l'âme de la montagne. Voilà le chemin que nous devons suivre, au lieu de nous égarer sur les voies d'autres modèles qui sont adaptés à certaines réalités mais dont les caractéristiques et l'ampleur ne conviennent pas à notre région. Il est vrai que, quel que soit le type d'organisation choisi, le succès repose sur un élément fondamental : le système des transports. La Vallée d'Aoste doit accepter qu'il lui faut améliorer ses infrastructures afin d'assurer aux clients venus de pays ne faisant pas partie de la Communauté européenne des liaisons rapides avec Milan et Turin et que, pour satisfaire les exigences des touristes issus de régions très lointaines, elle devra se doter, à moyen et long terme, d'une liaison ferroviaire efficace, ainsi que d'une connexion aérienne désormais indispensable. Bien entendu, nous devons aussi tenir compte de certains obstacles objectifs, dont l'un – de nature presque endémique pour notre système d'accueil, consiste en la présence sur notre territoire de nombreuses résidences secondaires. Les plans régulateurs doivent être révisés instamment et nous devons sans délai intervertir la proportion des lits touristiques marchands et non marchands. Pour ce qui est du fossé touristique entre la mer et la montagne, il reste beaucoup à faire mais les chiffres relatifs aux flux de l'été dernier sont plutôt encourageants puisque, tout au long de la saison (et notamment aux mois de juin et juillet), l'on a relevé une progression du nombre des arrivées et des présences de touristes, tant italiens qu'étrangers. Quant à la presse, spécialisée ou non et qu'elle soit italienne ou française, au cours de l'année, elle s'est beaucoup intéressée – bien au-delà de toutes les prévisions – aux refuges alpins et au trekking, indiquant ainsi clairement que les vacances d'été en montagne deviennent un produit toujours plus demandé et à la mode. Mais la capacité d'offre se mesure aussi du point de vue promotionnel et l'Assessorat n'a pas ménagé ses efforts pour améliorer la percée de la Vallée d'Aoste sur les marchés étrangers, en visant plus spécialement les pays où le flux touristique en direction de notre région est susceptible de progresser le plus rapidement. Nous n'avons pas pour autant négligé notre clientèle habituelle, qui continue à se tourner vers nos vallées pour organiser ses séjours en montagne. Nous devons faire l'effort de proposer une image globale de la Vallée d'Aoste et d'affiner encore notre produit afin de le rendre toujours plus attrayant.

Ennio Pastoret

« Les retraites complémentaires et la société de l'information au premier plan »

L'objectif à long terme est la mise en place d'un réseau susceptible de permettre l'interconnexion de toutes les structures administratives du territoire, qui pourraient ainsi dialoguer avec tous les citoyens. Toujours dans le domaine du développement de la société de l'information, je tiens à attirer l'attention sur les dispositions concernant le vote électronique, une procédure que les Valdôtains pourraient découvrir dès les prochaines élections régionales : il s'agit là d'un système innovant, qui garantit la transparence et la simplification du scrutin. L'Assessorat s'est enfin occupé de communication et de formation, en organisant des rencontres avec la population consacrées à certains thèmes relatifs aux sociétés de caution mutuelle, aux organismes sans but lucratif et au pacte de stabilité qui règle les rapports financiers entre la Région et l'État italien.

Aurelio Marguerettaz

« Vers la réalisation des objectifs du plan régional de la santé et du bien-être »

étant conçue comme un sujet humain et social fondamental pour la croissance et le développement de la personne elle-même. C'est également un plan élaboré en tenant compte du contexte qui est le nôtre, la montagne. Et pour assurer l'assistance et le bien-être dans une zone de montagne, il faut d'abord en reconnaître la diversité. Celle-ci représente tantôt un avantage et tantôt un inconvénient, ou une source de dépenses. A ce niveau, le plan de zone est appelé à jouer un rôle essentiel dans la solution des problèmes des individus, comme des collectivités locales. A partir du début décembre, les différents sujets institutionnels – Région, Communes, Communautés de montagne, USL et troisième secteur – ont été appelés à collaborer à la programmation des activités de manière à participer à l'élaboration des plans de zone. Le plan régional de la santé et du bien-être social renferme des indications spécifiques en ce sens, ce qui permettra de relever ce grand défi : confier aux collectivités locales l'exercice de multiples fonctions qui relèvent pour l'instant de la Région. En deux mots, les Communes et les Communautés de montagne deviendront les protagonistes des « politiques sociales ». Pour conclure, j'aimerais que les valeurs et les principes dont nous nous sommes inspirés puissent contribuer graduellement à humaniser les services socio-sanitaires et à réduire les difficultés qu'éprouvent certaines personnes pour accéder à ceux-ci et se faire soigner. Car nous devons continuer à tendre à l'excellence, à l'amélioration des compétences et à la valorisation des figures professionnelles, y compris sur le plan éthique des rapports entre notre personnel et les citoyens. Nous entendons bien continuer à travailler pour reconquérir la confiance des Valdôtains et pour que ceux-ci soient satisfaits de leur système régional de santé et de bien-être social. Car ce dernier – et il suffit de jeter un coup d'œil sur la situation des autres régions pour s'en rendre compte – offre des prestations de qualité, mais il pousse aussi chacun de ses membres à progresser et à s'améliorer, sans perdre de vue cette valeur essentielle qu'est la personne.

Antonio Fosson

« Investir dans les nouvelles générations qui préparent l'avenir »

loi n° 18/2005 qui nous a permis de garder notre modèle d'école, et qui ne constitue que le nécessaire point de départ d'une inévitable révision d'ensemble du système. Toutefois il reste encore du chemin à parcourir et il faudra le parcourir tous ensemble. Pour ce qui est du domaine des Biens et des Activités culturelles nos efforts se focalisent sur différents secteurs d'intervention. La promotion culturelle, avant tout, passe par une série d'initiatives, telles la « Saison », les différentes expositions et les nombreuses manifestations dont l'objectif est de présenter une offre culturelle complète, qui puisse satisfaire un public de tous les âges. Le soutien, entre autres, aux associations qui œuvrent sur le territoire et notamment aux chorales, fanfares, groupes folkloriques et compagnies théâtrales représente le cœur de notre action, car c'est aussi de la qualité de leurs prestations que dépend la sauvegarde des traditions et des coutumes valdôtaines.
Le BREL, les bibliothèques et les Archives historiques s'unissent en outre pour former un centre d'excellence, dans le scénario culturel valdôtain, de valorisation et de recherche sur notre patrimoine ethnographique. Pour ce qui est des activités de la Surintendance des biens culturels, enfin, la préservation et la valorisation du patrimoine archéologique, historique et artistique valdôtain, seront strictement liées, à l'avenir, à deux aspects : d'un côté la promotion de l'information sur le patrimoine existant et les travaux effectués, par le biais de différentes publications et l'introduction de chantiers-événement, qui ont pour but d'ouvrir au public les sites faisant l'objet d'interventions et, de l'autre, la création d'un véritable tourisme culturel, moteur économique potentiel susceptible d'avoir des retombées positives sur la communauté. Tous ces efforts représentent l'investissement pour le futur, afin d'assurer à nos jeunes un avenir de qualité et garantir, aussi, l'épanouissement et la valorisation de la culture valdôtaine – et de sa spécificité – dans son ensemble.

Laurent Viérin

28 décembre 2006

Conseil communal de Nus : approuvé le budget

Le 28 décembre dernier s'est réuni le Conseil communal de Nus. Dix points à l'ordre du jour dont le plus important a été l'approbation du budget qui a été approuvé par la majorité avec la votation contraire des quatre composants de la minorité.
La somme de 5.265.260 Euro est le montant qui équilibre les entrées et les sorties. *« Il s'agit d'un document important* – a déclaré le syndic Gian Marco Grange – *établi pour maintenir élevés les standards des services qui sont garantis et, en même temps, réussir à limiter au maximum les coûts pour respecter le pacte de stabilité.*
Je voudrais, d'un côté, le définir un budget courageux, mais tout de même réaliste et prudent.
Des décisions concernant certaines augmentations n'ont pas été prises facilement, mais il n'a pas été possible de gérer le bilan de façon différente.
Nombreuses sont les dépenses, (2.874.000 Euro, 54% de l'entière dépense), réservées aux dépenses courantes (personnel, achats pour les bureaux, dépenses générales, etc.).
Parmi les augmentations, il y a celle du ramassage des déchets qui avant 2008 devra obligatoirement devenir entièrement à la charge des citoyens et qui pendant cette année augmentera de 20%. L'autre augmentation concerne l'ICI qui passera de 4 à 5 pour mille.
Parmi les investissements les travaux de construction du planétaire de Saint-Barthélemy vont être achevés pour lequel sont encore prévus 30.000 Euro. 280.000 Euro ont été insérés dans le budget parmi les sorties pour 2007 pour le parking du hameau de Lignan, tandis que les 180.000 Euro restants ont été prévus pour 2008.
L'autre œuvre particulièrement importante pour la commune de Nus est le nouveau centre diurne pour les personnes âgées qui prévoit une dépense totale d'environ 4 millions d'Euro.
Pour ce qui est des dépenses prévues pour les trois prochaines années, elles se chiffrent à 30.000 Euro pour 2007, 132.000 Euro pour 2008 et autant en 2009 ».
A l'unanimité a été approuvé le projet préliminaire des travaux de manutention extraordinaire du rez-de-chaussée de la Maison Communale, de l'aire des conférences et de l'aire adjacente la Maison communale.
« Il s'agit d'un engagement de dépenses qui dépasse 1,5 millions d'Euro, et ce sont des ressources qui dérivent encore des fonds de l'inondation du mois d'octobre 2000 » – a souligné l'Assesseur au Travaux publics Gino Bortoli. Il s'agit essentiellement d'une redistribution plus fonctionnelle des bureaux.
Ensuite ont été approuvées à l'unanimité deux conventions avec la Communauté de Montagne Mont-Emilius dont la première pour le financement des dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Organisme communautaire et la seconde pour le service de ramassage des déchets et pour le déblayage des routes, qui prévoit une répartition de la dépense dans les différentes communes.
Les administrateurs de Nus ont approuvé à l'unanimité l'extinction du rapport avec Italgas concernant la distribution du gaz méthane.
Avec l'abstention des quatre composants de la minorité, les indemnités de charge des administrateurs publics ont été déterminées.

SUITE DE LA PAGE 1

à l'année qui vient de se conclure, en s'arrêtant sur la population et sa force de travail, sur le contexte économique, sur l'immigration, sur l'identité valdôtaine pour ensuite laisser la parole aux images et aux différents Assesseurs (dont vous trouverez les interventions à l'intérieur de ce numéro).
Des données importantes qui ont été recueillies dans une brochure d'une centaine de pages et qui témoignent du travail fait au cours de l'année 2006 que le Président Caveri a défini « *une année importante, avec un passage politique remarquable qui a vu, pour la première fois, un Gouvernement caractérisée par des forces autonomistes uniquement. Douze mois pendant lesquels nous avons beaucoup travaillé, douze mois riches d'événements, de décisions importantes à prendre, dans un climat politique marqué aussi par l'incertitude* ». Pour ajouter « *J'espère que le climat de la politique valdôtaine se refroidira et que le poison de la politique se diffusera moins qu'en 2006!* »

Eurorégion «AlpMed»

La Roumanie et la Bulgarie entrent dans l'Union Européenne

«L'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union Européenne*, de fait a conclu l'élargissement conçu de la Commission Prodi»*.

C'est ainsi que le Président de la Région Luciano Caveri, a commenté l'adhésion des deux pays à l'Union Européenne et il espère que *«la présidence allemande de l'UE relance le Traité constitutionnel pour éviter que les institutions européennes ne se paralysent à cause des mécanismes désormais obsolètes des traités»*.

«*Un Traité* – souligne Caveri – *qui jusqu'à maintenant a été bloqué par le non aux référendums populaires des Français et des Néerlandais mais qui contient des points intéressants pour développer le régionalisme, la sauvegarde des minorités linguistiques et la spécificité des territoires de montagne»*.

L'élargissement de l'UE a donné ainsi la possibilité au Président Caveri de relancer la naissance, au commencement du mois de février, de l'Eurorégion «AlpMed», qu'il définit comme un *«instrument pour une coopération transfrontalière renouvelée et qui marquera 2007 dans la logique d'un nouvel européisme de la Constitution européenne»* et à laquelle adhèrent le Val d'Aoste, le Piémont, la Ligurie, les régions françaises telles que «Alpes-Côte-d'Azur» et «Rhône-Alpes .

Assessorat de l'Environnement

Une nouvelle loi pour valoriser les sites de minéraux

La Région autonome du Val d'Aoste est en train de disposer une loi pour la gestion, la valorisation et la récupération d'une cinquantaine de sites de minéraux caractérisés par une minéralisation riche et diversifiée.

«*Tous les sites* – explique l'Assesseur à l'Environnement Albert Cerise – *n'ont pas le même intérêt historique, social, environnemental et ethnographique. Pour cette raison, certains d'entre eux seront fermés tandis que d'autres, comme celui de Colonna à Cogne, seront insérés dans un parcours de valorisation et de sauvegarde parce qu'ils représentent une ressource additionnelle dans le domaine de l'offre de l'écotourisme culturel*».

«*Un processus difficile car* – souligne encore l'Assesseur régional Cerise – *les lois en matière d'extraction ont été conçues dans les années 20 dans la seule optique d'exploitation des ressources minières et la législation n'affrontait pas encore la récupération et la sauvegarde environnementales de ces aires* ». Avec l'approbation de cette loi régionale nous comblerons ainsi le vide législatif et nous pourrons ainsi ouvrir un chemin important pour la valorisation de ce secteur.

«*De plus* – a conclu Albert Cerise – *nous envisageons de réaliser pour la fin de 2008 un parc minier régional et un réseau de musées et de parcours capable de valoriser à un niveau touristique, environnemental et culturel, le patrimoine représenté par les mines*».

Programme régional de prévision et de prévention des risques hydrauliques et géologiques

L'Assessorat du Territoire, de l'Environnement et des Ouvrages publics informe que le Gouvernement régional, au cours de la séance du 29 décembre dernier, sur proposition de l'Assesseur Albert Cerise, a approuvé le «Programme régional de prévision et de prévention des risques hydraulique et géologique».

«*Pour garantir protection nécessaire des citoyens, et de leurs biens contre les risques naturels* – a déclaré l'Assesseur Cerise – il *est nécessaire d'activer des mesures de protection écologiquement compatibles, socialement équitables et économiquement efficaces, en ayant bien à l'esprit aussi l'acceptation d'un certain niveau de risque résiduel qui doit être géré par des mesures de protection civile efficaces. Par ce document l'on veut définir les mesures d'intervention de la Région pour la défense des risques hydrogéologiques, et contempler les actions de prévision et de prévention des risques eux-mêmes en profitant, en même temps, de l'expérience acquise dans ce secteur pendant les dernières années par le système de protection civile régionale* ».

Le but prioritaire du Programme (qui ne peut avoir un caractère définitif mais qui doit être mis constamment en relation avec les situations du territoire qui varient en continuation et aux connaissances qui s'acquièrent de jour en jour) est la détermination des critères et des orientations générales pour localiser les aires du territoire régional dans lesquelles le risque produit par les phénomènes d'éboulement, inondation ou avalanche est le plus élevé.

«La phase de mise en place – a commenté l'Assesseur *– a déjà démarré, en déterminant une série d'initiatives d'études de phénomènes et de réalisation d'œuvres de protection qui permettront d'élever ultérieurement le niveau des connaissances et donc la capacité de prévision des phénomènes, en plus du niveau de sécurité du territoire régional, à travers la réalisation d'œuvres spécifiques de protection».*

Un projet transfrontalier sur le sport et les handicaps

Dans le cadre du programme Interreg IIIA Italie-Suisse, le gouvernement régional a approuvé un volet complémentaire du projet 'Avec le jeu, on peut battre le handicap' et a engagé une dépense de 10.000 Euro à la suite de l'intérêt manifesté par le Comité Italien Paralympique Vallée d'Aoste d'adhérer au dossier avec une série d'activités sportives. Impliquant le territoire valdôtain, les activités intègrent celles des partenaires suisses, qui se sont penchés sur le tir à l'arc. L'investissement supplémentaire à la charge de la Vallée d'Aoste lié à l'intégration du projet se chiffre à 56.450 Euro, dont 34.200 Euro à la charge de la Région et 22.250 Euro à la charge du CIP Vallée d'Aoste, pour un montant total du projet de 251.635 Euro.

Le volet 'Avec le sport on bat le handicap' a pour but de renforcer la coopération au niveau des affaires sociales, de l'échange de méthodologies et de la mise en réseau des services en faveur des personnes atteintes d'handicaps.

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

En décrivant les attentes pour l'année qui commence – pour ceux qui font de la politique, c'est un devoir d'office, surtout en ces premiers jours de janvier – il existe une série de pièges, qui passent par des mots dont l'utilisation paraît plutôt dangereuse ou ambiguë. Des mots qui risquent – tout en étant utiles – d'être abusés, dégradés et changés selon les situations.

Prenons le mot «Paix». Qui ne voudrait-il pas un 2007 à l'enseigne de la paix? Seulement un fou belliciste ou un irresponsable virulent pourrait applaudir à la «Guerre».

Cela vaut aussi pour «Santé». Lorsque nous cherchons un terme bienveillant, la «Santé» est au premier rang. Et d'ailleurs, qui pourrait-il militer dans l'équipe de la «Maladie»? Et quoi dire du mot «Amour», extraordinaire panacée contre tous les maux du monde, qui souvent finit – tout comme une cerise sur le gâteau – dans les discours des personnes acrimonieuses et endurcies, dont le cœur ne bat plus depuis longtemps?

Ces paroles phares sont le prélude à un vaste équipement idéologique et rhétorique et représentent une sorte de manifeste, dénué de toute correspondance avec la réalité.

Par ailleurs, bien souvent, le même terme peut avoir une utilisation merveilleusement multiple.

Un exemple: un politicien qui dit qu'«en 2007 la Vallée d'Aoste devra renforcer son autonomie» se situe apparemment sur un terrain stable et rassurant. Mais si parmi le public quelqu'un se lève pour demander des détails tels que «quel genre d'autonomie?», l'effet surprise pourrait être sidérant.

Parce que – heureusement pour l'Uv et pour son futur – pour plusieurs personnes, « Autonomie » est seulement un titre, qui n'est pas automatiquement suivi par des faits qui se nourrissent d'idées et de convictions. Cela vaut aussi pour «Identité», terme qui donne de l'épaisseur à une communauté, mais il y a ceux qui utilisent ce mot sans en avoir conscience, tout comme s'il s'agissait d'un automatisme vidé de contenus.

Un autre mot qui risque d'avoir différentes clés de lecture – comme s'il était un couteau suisse à tout faire –, c'est le terme «Démocratie». Un concept noble et très ancien, qui donne de la substance à des siècles de recherche de la vérité, comme une flamme de plus en plus étincelante malgré les difficultés. Toutefois, il y en a qui utilisent ce mot en agitant des drapeaux ou en prononçant des slogans qui n'ont rien à voir avec les graines qui font pousser la plante de la démocratie, bien au contraire.

«Fédéralisme»: voilà un autre terme qui change comme la lumière de l'aube au coucher du soleil.

En 2006, ce mot, auquel correspond une définition bien précise, a acquis une définition différente par rapport à 2005 et si nous remontions le temps – je pense aux années 1919, 1943, 1960, 1985 ou 1992 – il aurait une signification différente d'année en année. En 1919, un fédéralisme de type européen se diffuse afin de contraster la plaie nationaliste qui débouchera dans la deuxième Guerre mondiale.

En 1943, le fédéralisme est le dessein antifasciste et clairvoyant de la Déclaration de Chivasso inspirée d'Emile Chanoux. 1960, 1985 et 1992 marquent des étapes d'un parcours qu'est le nôtre: l'UV est le seul Mouvement politique qui a cultivé avec conviction le fédéralisme, jusqu'à la proposition constitutionnelle de réforme fédéraliste. L'apogée d'une action politique, bien avant que le fédéralisme soit à la mode, de façon parfois déformée.

Mais aussi 2005 et 2006 sont bien différents : à partir de 2006 on a assisté à un véritable changement de mentalité, qui ressurgit d'un sursaut centraliste qui inquiète et fait table rase de ce peu de fédéralisme qui pouvait se faufiler à l'horizon. Les mots vont et viennent. Il sera ainsi en 2007 aussi.